



L'an deux mille vingt-deux, le 04 octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, suite à la convocation transmise M. Robert MANDRAND, Maire.

Présents : M. MANDRAND Robert, M. BOYET Yves, Mme MIGUET Arlette, Mme COURT Martine, M. RODRIGUEZ Frédéric, Mme BROCHUD Aurélie, M. SERMET Patrick, Mme ROCHE Mireille, M. BOUVIER Hervé, Mme LE GALL Nicole, M. MARTIN Patrick, Mme BARON Monique et M. BARDIN Alain.

Excusés : M. MOLLARD Raphaël (procuration donnée à M. MARTIN Patrick) et Mme TEDESCO Muriel.

ORDRE DU JOUR

Lecture et signature du compte-rendu du 06/09/2022.

II. Délibérations

1)- Montant des subventions attribuées aux associations pour la saison 2022-2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

La commission sport et relations avec les associations fait les propositions suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention 2021	Montant subvention 2022
ACCA	200 €	200 €
AFIPAEIM (institut médicalisé pour enfant handicapé)	100 €	100 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	100 €	100 €
Association Patrimoine Art et Culture	200 €	200 €
ASTER	100 €	100 €
CLUB BASKET-BALL	300 €	300 €
CLUB DE BADMINTON	200 €	200 €
CLUB DE COUNTRY	400 €	400 €
CLUB DE FOOTBALL	tonte du stade inclus 700 €	440 €
CLUB DE L'ESPOIR	150 €	150 €
COMITE DES FETES	250 €	250 €
ESPOIR D'AFRIQUE	100 €	0 € car arrêt temporaire de l'association
LES MEMOIRES DE BONNEVAUX	45 €	45 €
SOU DES ECOLES	1 100 €	1 100 €
Flash'Danse	500 €	500 €
MAILLONS TOUT	250 €	250 €
LES PTITS LOULOUS	100 €	100 €
TOTAL	4 795 €	4435 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de valider les propositions de la commission sport et relations avec les associations, et AUTORISE Monsieur le maire à émettre les mandats correspondants au compte **6574** (*subvention de fonctionnement personnes de droit privé*).

2)- Attribution d'une subvention à l'Institut Médico Educatif de Meyrieu-les-Etangs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Institut Médico Educatif de Meyrieu-les-Etangs, a signé une convention avec la Commune, afin d'accueillir de jeunes mineurs en situation de handicap, dans le cadre de leur formation.

Ils réalisent gratuitement, divers travaux sur la Commune (entretien des rivières, réfection de peinture des menuiseries des bâtiments communaux ...), encadré par un professionnel de l'I.M.E, tous les lundis en période scolaire, jusqu'en juillet 2023

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'I.M.E et/ou des bons cadeaux aux jeunes, afin de récompenser leurs efforts et de permettre à l'Institut d'organiser de nouvelles actions en faveur des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'offrir des bons cadeaux pour une valeur de 500 € (cinq cent euros) à l'Institut Médico-Educatif de Meyrieu-les-Etangs, afin qu'ils récompensent les jeunes du travail accompli.

RM AM PS me TR AB NLG AB
1/3 04/10/2022

Le montant de cette dépense sera imputé sur le compte 6281 (Concours divers).

Il est également proposé d'offrir un bon cadeau Bi Happy Shopping de 50 € à chaque employé pour Noël, soit un budget de 450 €. Avis favorable du Conseil municipal.

3)- Titularisation de M. Nicolas THELU au 06 octobre 2022

Monsieur le Maire expose que M. THELU Nicolas a été mis au stage au grade qu'adjoint technique territorial le 06/10/2021. L'agent a effectué ses 5 jours de formations d'intégration dans le courant de l'année 2022.

Nous arrivons à la fin du stage, il propose de procéder à sa titularisation et de le passer aux effectifs, puisque l'agent a donné entière satisfaction pendant son stage. Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de titulariser M. THELU Nicolas à compter du 06/10/2022 au poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour exercer les tâches techniques d'exécution dans les domaines de l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts.

4)- Tarif et encaissement des pavés publicitaires pour le bulletin municipal et le site internet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs pour la publication dans le bulletin municipal annuel des encarts publicitaires des annonceurs fixés par délibération du 07 mai 2010 :

- Une parution en noir et blanc dans le bulletin municipal et une insertion sur le site internet au tarif de 35 € annuel ;
- Ou une parution en couleur dans le bulletin municipal et une insertion sur le site internet au tarif de 35 € annuel ;
- Et/ ou une interview avec une photo couleur d'une 1/2 page A4 dans le bulletin municipal au tarif de 60€.

Afin que la publicité des annonceurs aide au financement de l'impression du bulletin municipal, il propose au Conseil municipal de réévaluer les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- De fixer à 50 € annuel, la parution d'un encart publicitaire (noir et blanc ou couleur), dans le bulletin municipal et l'insertion sur le site internet de la Commune ;
- De fixer à 100 € annuel pour la parution sur 1/2 page, dans le bulletin municipal et l'insertion sur le site internet de la Commune.

5)- Projet d'achat du bâtiment agricole de M. OLAGNON Adrien

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de chaufferie bois collective, il est envisagé d'acheter un bâtiment agricole sur une partie de la parcelle AI n°85 appartenant à M. OLAGNON Adrien, afin de stocker le bois.

Il indique que le propriétaire souhaite vendre ce bâtiment au prix de 80 000 €, sans les frais de notaires.

Une division de parcelles et un métrage sera effectué par un géomètre afin de connaître les mètres et les surfaces exactes du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

⇒ **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE**

⇒ **DECIDE d'AUTORISER M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition du bâtiment et d'une partie de cette parcelle au prix de 80 000 € hors frais de Notaire.**

II. Renouvellement des contrats d'assurance

M. le Maire informe le conseil municipal que les contrats d'assurance pour les bâtiments, les véhicules, les responsabilités civiles et juridiques arrivent à échéance au 31/12/2022 avec la SMACL. Il s'agissait d'un contrat sur 5 ans.

Il indique que des demandes de devis ont été demandés auprès de 3 compagnies : la SMACL, la MMA et AXA.

Il est proposé de délibérer au mois de novembre afin de finaliser l'étude comparative des différentes propositions reçues.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page: *AM, MC, T-R, PS, AB, JLB, FN, AB, NLG, AM*

III. Demande de devis pour l'achat d'une lame à neige

Des devis ont été demandés auprès de :

- Sarl CARLOZ pour un coût de 4 900 € H.T + 2 500 € H.T de plaque, soit un total de 7 400 € H.T. Le délai de livraison est de 15 semaines
 - Mécagri, pour un montant de 12 100 € H.T
- Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise CARLOZ.

IV. Questions diverses

- **Illuminations du village pendant les fêtes**, le conseil municipal ne souhaite pas de modification. L'arrêt des illuminations se fera à 23h comme habituellement.
- **Formation gestes et postures pour les agents**, l'établissement les Vallons de Bonnevaux propose une formation à l'ensemble des agents pour un coût de 450 € sur 1/2 journée. Une date sera fixée pendant les vacances de février 2023.
- **M. Patrice ESCOFFIER a fait une demande de raccordement électrique pour un bâtiment agricole**. Ce raccordement nécessite une extension du réseau basse tension sur 130 mètres. Le Territoire d'énergie 38 demande une participation financière de la Commune pour un montant de 4 464 €. La Commune ne participera seulement si le propriétaire s'engage à rembourser ensuite la collectivité.
- **Dons d'œuvres du peintre M. Joseph COTTAZ**, le petit-fils a proposé de céder à la Commune des peintures. Des membres du Conseil municipal, se rendront sur place pour voir ce qu'il propose.

V. Evènements à noter

- 05 novembre 2022 : Inspection des voiries
- 29 octobre 2022, traçage des coupes de bois
- 14 novembre 2022, prochain conseil municipal.

VI. Urbanisme

- **Demande de déclaration préalable :**
- **DP 038 035 22 10027, ENEDIS LE VILLAGE**
Déposée le 19/09/2022 pour l'installation d'un poste de transformation d'électricité préfabrique type 4UF
- **DP 038 035 22 10028, Mme ARLEN Christelle 322 chemin de cul de bœuf 38440 Beauvoir de marc**
Déposée le 22/09/2022 pour la construction d'une piscine et d'une cabane en bois. **Demande de pièces complémentaire (tous les plans), transmise le 22/09/2022**
- **DP 038 035 22 10029 KS TEAM pour 230 chemin de l'église 38440 Beauvoir de marc**
Déposée le 22/09/2022 pour la pose de panneaux photovoltaïques
- **DP 038 035 22 10030, ZIELINSKI Tommy 176 CHEMIN DE CHASSE 38440 BEAUVOIR DE MARC**
Déposée le 03/10/2022 pour la construction d'une yourte sur planche démontable.
- **Permis de construire :**
- **PC 038 035 22 10004, Mr LEMAIRE CEDRIC 72 impasse charavoux 38440 beauvoir de marc.**
Dépôt de PC le 13/09/2022 pour maison individuelle (régularisation).

